



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 210

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du parquet de Carpentras, parquet du tribunal de grande instance composé de trois chambres, si l'on prend en compte la chambre commerciale. Alors que le poids de la charge pénale de ce parquet n'a cessé de s'accroître depuis plus de dix ans, aucun poste de magistrat n'a été créé depuis 1983. Le parquet de Carpentras est ainsi composé depuis dix-neuf ans d'un procureur de la république et de deux substituts. Il n'y a en France aucun parquet ayant cette charge de travail qui ne soit composé que de trois magistrats. Aussi la création rapide d'un poste supplémentaire de substitut apparaît d'autant plus indispensable que la délocalisation de la cour d'assise à Avignon n'a pas amoindri la charge du parquet de Carpentras, puisque le parquet continue à défendre les dossiers d'accusation à Avignon au lieu de le faire sur place à Carpentras. Au vu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui préciser les décisions qu'il entend prendre afin de créer un poste supplémentaire de substitut au sein du parquet de Carpentras et de doter ce dernier de moyens conformes à ses missions.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions constitue une priorité de son action. Le renforcement des moyens de la justice, par les créations d'emplois, constitue un des éléments essentiels pour qu'elle puisse faire face aux enjeux qui sont les siens et répondre au développement incessant du nombre des affaires dont elle est saisie, ainsi qu'à ses missions. Compte tenu des charges actuelles du parquet de Carpentras, il est prévu de créer un emploi supplémentaire de substitut dans cette juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 210

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2587

Réponse publiée le : 16 septembre 2002, page 3164